

Octobre 2023
Volume 10 n° 1

Chers parents,

Voilà, l'année est bel et bien commencée. Déjà un mois de complété. Elle s'annonce stimulante!

Cette année, les rencontres de plans d'intervention débuteront dans la semaine du 16 octobre et se dérouleront jusqu'en décembre. Il est à noter que le soutien apporté à vos enfants à la maison est primordial, car c'est en équipe que nous guiderons vos enfants vers la réussite !

Merci de votre implication.
L'équipe de direction

LA PONCTUALITÉ

Nous désirons vous rappeler qu'il est important que vos enfants arrivent pour la première cloche, soit pour 8 h 10, afin d'être assis en classe pour la 2^e cloche à 8 h 18. Celle-ci indiquant le début des cours et non l'heure d'arrivée. Pour l'après midi, la 1^{re} cloche étant à 13 h 09 pour un début de classe à 13 h 14. Pour les élèves du préscolaire, les élèves doivent être de retour du dîner pour 11h52.

Pourquoi est-il important d'être en classe à l'heure attendue?

- aide votre enfant à apprendre l'importance de la ponctualité;
 - donne à votre enfant le temps de dire bonjour à ses camarades avant le début de la classe;
 - permet de commencer la journée SANS vivre un stress inutile;
 - permet à votre enfant de ne pas manquer les activités d'apprentissage qui sont prévues en début de matinée;
 - réduit les occasions de perturber la classe.
-

SITE INTERNET

Nous vous rappelons que toute notre documentation (horaire, liste du personnel, code de vie, règles de fonctionnement du SDG et les formulaires s'y rattachants...) se retrouve sur notre site internet de la CSSDA :

<https://cssda.gouv.qc.ca/etablissement/035/>

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Lors de l'assemblée générale des parents qui s'est tenue le 31 août dernier, des nouveaux membres se sont joints à l'équipe. Le Conseil est maintenant composé des membres parents suivants :

Nouveaux parents élus pour un mandat de deux ans : M. Yugurtha Lahouel, Mme Mylaine Bunel et Mme Busaki Anda.

Parents qui poursuivent leur mandat pour une deuxième année : M. Frédéric Morin et M. Eugène Wonyu.

Comme il est possible à chaque rencontre de recevoir un public pour le point qui y est dédié, il sera important d'appeler à l'école avant de vous présenter au Conseil d'établissement. Puisqu'il nous est possible de tenir cette rencontre en virtuel, nous vous ferons parvenir une invitation afin de vous permettre d'assister à la rencontre via la plateforme TEAMS. Merci de votre compréhension.

La première rencontre se tiendra le mardi 17 octobre à 19h.

DÉCLARATION DES ABSENCES

Nous vous rappelons l'importance de nous aviser lors de l'absence ou le retard de votre enfant. Non pas par un simple courriel à l'enseignante mais bien en le déclarant sur la plateforme MOZAIK. Parents. Il est même possible de déclarer les absences à l'avance, comme les rendez-vous. Il est toujours possible de laisser un message sur la boîte vocale des absences. 450-492-3565 poste 1.

<https://portailparents.ca/accueil/fr/>

Toutefois, vous ne devez pas déclarer les absences en milieu d'avant-midi ou d'après-midi, puisque ce sont des départs hatifs et non des absences. Dans ces cas, vous devez aviser l'enseignant soit par un message écrit que votre enfant lui remettra ou par l'envoi d'un courriel. Vous ne devez pas déclarer d'absence du diner, ni en fin de journée au service de garde. Vous devez communiquer directement au service de garde (450-492-3565 #2) pour les en aviser car ce n'est pas une absence de classe.

INTIMIDATION

Tous les conflits ne sont pas automatiquement de l'intimidation. Il est important de faire la différence entre les conflits et les cas réels d'intimidation. L'intimidation est un modèle de comportements agressifs et répétitifs ayant une intention négative, manifestés par un jeune ou un groupe envers un autre jeune et où il y a un déséquilibre de forces.

VOUS POUVEZ VOUS REFERER AU CODE DE VIE DE L'ÉCOLE QUI FAIT MENTION DES CRITERES QUI SE DOIVENT D'ÊTRE PRESENTS POUR QUE L'ON PARLE REELLEMENT D'INTIMIDATION.

RAPPELS DE SÉCURITÉ

Stationnement interdit dans le **débarcadère** entre 8 h et 16 h 30, les journées de classe. Nous sommes plusieurs à utiliser le stationnement de l'école, afin de s'assurer de la sécurité de vos enfants et d'éviter les embouteillages, il est impératif de garer votre automobile dans une place de stationnement avant de les laisser descendre. Nous vous encourageons grandement à utiliser le stationnement du parc pour venir reconduire vos enfants au service de garde. Le stationnement du parc étant maintenant relié à celui de l'école.

Nous osons vous rappeler que la prudence et la courtoisie sont essentielles dans un espace partagé par plusieurs personnes puisqu'il est question de la sécurité de vos enfants.

Finalement, nous vous rappelons que la section du boul. L'Ange-Gardien Nord est interdite de stationnement (direction est). Merci de bien respecter la signalisation.

Aucun parent n'est autorisé à circuler dans la cour d'école ou dans l'école sans être d'abord passé par le secrétariat afin de s'identifier. Un permis de visiteur vous sera alors remis. Le secrétariat est ouvert de 7 h 45 à 12 h 05 et de 13 h 05 à 15 h 45. **Si vous devez vous présenter en dehors de ces heures, nous vous demandons de vous présenter à la porte # 5, soit au SDG.**

Les parents qui viennent chercher leurs enfants du primaire au SDG devront attendre que la prise de présences soit terminée avant de quitter (15 h 35). Nous devons nous assurer que tous les enfants sont au bon endroit (autobus, marcheurs ou SDG).

Si **une urgence** survient dans la journée et que vous devez venir chercher votre enfant ou qu'il doit se rendre au SDG plutôt qu'à la maison, veuillez téléphoner à la secrétaire d'école, Mme Caroline Sauvageau et à la technicienne du service de garde, Mme Catherine Masse, dans les plus brefs délais. À partir de 15 h, il est plus difficile d'assurer ce type de suivi. Il en va de la sécurité de vos enfants. À noter qu'un message sur le répondeur n'est pas suffisant. Il se peut que lesdites personnes ne puissent être en mesure de prendre les messages.

Octobre 2023
Volume 10 n° 1

Certains enfants ont peur des chiens, nous demandons donc votre collaboration afin que ceux-ci se sentent en sécurité dans le périmètre de l'école. Si vous devez venir chercher vos enfants avec votre chien (même petit et en laisse), nous vous demandons de fixer un point de rencontre avec votre enfant en dehors du terrain de l'école. Pour les élèves marcheurs, sachez que nous n'assurons pas de surveillance sur la cour avant 8 h 10 le matin et avant 13 h 06 le midi. Les élèves du primaire (2^e année à 6^e année) doivent utiliser les portes dans la cour d'école et non celle de l'entrée principale lors de leur arrivée et départ.



AIDERSONENFANT.COM

RESSOURCE POUR LES PARENTS



AIDERSONENFANT.COM

C'est avec plaisir que nous souhaitons vous informer que l'école est abonnée aux Conférences Web Aidersonenfant.com.

Offertes aux parents et enseignants, ces conférences Web de grande qualité sont l'opportunité d'avoir accès gratuitement à des sommités du domaine de l'éducation et de la parentalité qui proposent des outils simples, pratico-pratiques et efficaces.

Vous devez créer votre profil pour activer l'abonnement.

1) Cliquez sur le lien : <https://aidersonenfant.com/activation?key=745CEP>

ou

2) Saisissez votre code d'activation au <https://aidersonenfant.com/activation>

Code d'activation : 745CEP



Animés par Élyse Marquis

Cet abonnement vous donne accès gratuitement à:

- 32 Parcours Parents: capsules vidéo avec les meilleurs spécialistes qui abordent des thèmes d'actualité.
- 30 groupes de discussion avec d'autres parents : pour ne plus être seul.
- 22 événements en direct avec nos experts: posez toutes vos questions.

Votre accès tout compris est valide sans frais jusqu'au 31 janvier 2024

DES NOUVELLES DU SERVICE DE GARDE

Chers parents,

C'est avec bonheur que l'équipe du SDG a débuté cette nouvelle année scolaire.

Si vous avez des commentaires à formuler afin d'améliorer notre milieu de vie, ceux-ci seront toujours les bienvenus. La collaboration demeure la clé de la réussite. Vous pouvez rejoindre Catherine Masse technicienne du SDG à l'adresse du service de garde : sdg.035@cssda.gouv.qc.ca.

Petits rappels importants du contrat du SDG

Voici un rappel du fonctionnement de l'arrivée et du départ en fin de journée de votre enfant.

De 6 h à 8 h 10 : Tous les enfants inscrits au service de garde doivent entrer par la porte # 5 et venir donner leur présence à l'éducatrice de l'accueil. Ils seront par la suite dirigés au bon endroit. Il est de votre responsabilité de vous assurer que votre enfant est bel et bien entré à l'intérieur de l'école. Si votre enfant n'est pas inscrit au SDG à la période du matin, il doit attendre à la cloche pour entrer sur le terrain de l'école. Pour ce qui est des départs en fin de journée, vous devez venir demander le nom de votre enfant à l'accueil du SDG et signer le registre de départ. Si votre enfant n'est toujours pas venu vous rejoindre après 5 minutes, vous devez revenir nous le signaler.

L'application HopHop est de nouveau en fonction. Le fonctionnement de départ de votre enfant restera le même, mais le temps d'attente pour vous sera moindre !

Seuls les parents peuvent venir chercher leur enfant au service de garde, à moins qu'il en soit convenu autrement avec le service de garde.

Le parent peut désigner par écrit une autre personne autorisée à venir chercher l'enfant, en remplissant le formulaire prévu à l'Annexe 2 ou autoriser ce dernier à quitter seul, en remplissant le formulaire prévu à l'Annexe 3.

Un appel téléphonique du parent ou un message au carnet scolaire de l'enfant ne constitue pas une autorisation valable. La personne autorisée à venir chercher l'enfant devra présenter une preuve d'identité à son arrivée.

Lorsque vous devez modifier la fréquentation de votre enfant (qu'il soit absent ou présent), vous devez obligatoirement aviser le service de garde en laissant un message sur la boîte vocale du service de garde 450 492-3565 #2. **Toute modification se doit d'être effectuée avant 11 h le matin et votre enfant doit quitter la maison en étant au courant de la modification.**

Octobre 2023
Volume 10 n° 1

Tous les mémos papier se doivent d'être bien identifiés avec le nom et prénom de votre enfant, d'inscrire la date ainsi que son groupe classe. Nous avons beaucoup d'enfants fréquentant le service de garde ayant le même prénom.

Aucun jeu et jouet de la maison ne sont autorisés au SDG.

Aussi, n'oubliez pas de fournir à votre enfant des vêtements bien identifiés à son nom et qui sont suffisamment chauds, car l'automne est bel et bien arrivé!

Journées pédagogiques à venir

Vendredi 20 octobre: L'envoi du courriel d'inscription est déjà fait et la date limite d'inscription sera le 6 octobre.

Tous les parents reçoivent le lien pour procéder à l'inscription aux journées pédagogiques, et ce de façon électronique.

Vous pouvez toujours demander à l'éducatrice qui se trouve à l'accueil si votre enfant est bien inscrit à la journée pédagogique. Elle reçoit la liste mise à jour quotidiennement.

Facturation

Vous recevrez par courriel au début de chaque mois, la facturation pour le mois précédent. Nous vous demandons de bien respecter le délai de paiement. Le Centre de service scolaire nous demande de faire un suivi très serré auprès des comptes impayés, d'envoyer des avis de non-paiement et d'informer les parents des procédures qui pourraient suivre si les sommes ne sont pas payées (voir contrat de service). Une façon bien simple et efficace pour effectuer votre paiement est le paiement par internet.

Toute l'équipe du service de garde vous souhaite une belle année scolaire !

Catherine Masse, Technicienne SDG

ÇA BOUGE À GAREAU

UNE RENTRÉE SCOLAIRE 2023-2024 RÉUSSIE AVEC API'CLOWN ET CIE

